

## Relevé de décisions du Conseil communautaire du 18 mai 2015.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Claude MARC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PAINDAVOINE suppléant de Madame Béatrice NEGRIER, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations : M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés : Madame Chantal COMBACAL

Absents : Madame Lucie TENA, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Christian VILOING

### Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 27 avril 2015.

*Le Conseil prend acte des décisions suivantes :*

<b>TABLEAU DES DECISIONS – Depuis le 03 avril 2015</b>		
<b>N°</b>	<b>Décisions diverses</b>	<b>Date</b>
D2015-09	Contrat de location à la société Systratec-atelier 2 du parc d'activités de Trois Fontaines-Le Pouget.	03/04/2015
D2015-10	Mise à disposition à l'entreprise Innovzen du local 4 de l'hôtel d'entreprises de Trois Fontaines - commune du Pouget	24/04/2015

Rapport 1.2 : Exercice des mandats locaux - 4eme vice-présidence de la communauté de communes.

**Le Conseil décide à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour avec 26 voix, 15 voix contre et 4 abstentions,**

- de ne pas maintenir dans ses fonctions de quatrième vice-président de la communauté de communes, Monsieur Gérard CABELLO.

### Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Dotations 2015 - Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de répartir librement le montant 2015 du FPIC de la même façon qu'en 2012, 2013 et 2014 à savoir répartition entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (0,621300 % soit 566 922€) et l'ensemble des communes membres (0,378700% soit 345 555 €), puis en fonction de la population et de la contribution de chacune au PFIA pondéré par le nombre de logements sociaux/conventionnés existant dans les communes pour la répartition entre les communes membres, les montants par commune étant présentés dans le tableau ci-dessous :

Répartition FPIC 2015			
COMMUNES / EPCI	1ère répartition versement entre CCVH et bloc communal	Total FPIC répartition entre communes	Rappel FPIC attribué 2014
ANIANE		27 036	21 461
ARBORAS		781	549
ARGELLIERS		8 018	5 546
AUMELAS		4 223	2 936
BELARGA		3 915	2 981
CAMPAGNAN		5 643	3 768
GIGNAC		62 950	53 157
JONQUIERES		3 784	2 851
LA BOISSIERE		9 289	6 726
LAGAMAS		789	605
LE POUGET		18 418	13 409
MONTARNAUD		23 531	15 104
MONTPEYROUX		12 781	6 191
PLAISSAN		9 489	6 203
POPIAN		3 596	2 727
POUZOLS		8 780	6 077
PUECHABON		4 720	3 580
PUILACHER		4 465	2 912
ST ANDRE DE SANGONIS		59 174	43 914
ST BAUZILLE DE LA SYLVE		8 473	6 271
ST GUILHEM LE DESERT		1 479	1 066
ST GUIRAUD		1 544	1 134
ST JEAN DE FOS		14 140	10 239
ST PARGOIRE		20 900	14 981
ST PAUL ET VALMALLE		8 830	6 679
ST SATURNIN		2 792	2 052
TRESSAN		4 981	3 518
VENDEMIAN		11 034	8 130
<b>Total communes</b>	<b>345 555</b>	<b>345 555</b>	<b>254 767</b>
<b>CCVH</b>	<b>566 922</b>		<b>417 974</b>
<b>Total FPIC 2015</b>	<b>912 477</b>		

Rapport 2.2 : Budget principal et budgets annexes – vote du compte administratif 2014 :

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

*Le président ne prend pas part au vote.*

- d'adopter les comptes administratifs 2014 du budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ces comptes administratifs 2014 étant conformes aux comptes de gestion 2014 transmis par le Trésorier de Gignac.

Fonctionnement DEPENSES			
CA14			
011	Charges à caractère général	2 389 409,54	<b>Adopté à l'unanimité</b>
012	Charges de personnel	6 119 457,05	<b>Adopté à l'unanimité</b>
014	Atténuation de produits	6 463 883,82	<b>Adopté à l'unanimité</b>
65	Autres charges de gestion courante	635 986,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
66	Charges financières	568 976,47	<b>Adopté à l'unanimité</b>
67	Charges exceptionnelles	74 401,22	<b>Adopté à l'unanimité</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	873 096,13	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 125 210,23</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

<b>Fonctionnement RECETTES</b>			
CA14			
70	Produit de services	1 235 181,80	<i>Adopté à l'unanimité</i>
73	Impôts et taxes	13 464 631,85	<i>Adopté à l'unanimité</i>
74	Dotations Subventions	3 041 385,22	<i>Adopté à l'unanimité</i>
75	Autres produits gestion courante	73 091,31	<i>Adopté à l'unanimité</i>
76	Produits financiers	3 170,99	<i>Adopté à l'unanimité</i>
77	Produits exceptionnels	182 445,95	<i>Adopté à l'unanimité</i>
78	Reprise sur provisions	300 000,00	<i>Adopté à l'unanimité</i>
013	Atténuation de charges	217 334,26	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE VOTE</b>		<b>18 517 241,38</b>	<b><i>Adopté à l'unanimité</i></b>

<b>Investissement DEPENSES</b>			
CA 2014			
16	Remboursement emprunt	1 528 417,54	<i>Adopté à l'unanimité</i>
20	Immobilisations incorporelles	514 224,38	<i>Adopté à l'unanimité</i>
204	Subventions d'équipement	341 565,40	<i>Adopté à l'unanimité</i>
21	Immobilisations corporelles	285 826,61	<i>Adopté à l'unanimité</i>
23	Immobilisations en cours	99 355,07	<i>Adopté à l'unanimité</i>
4581	Opérations pour compte de tiers	832 066,26	<i>Adopté à l'unanimité</i>
041	Opérations d'ordre patrimoniales	29 027,52	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 630 482,78</b>	<b><i>Adopté à l'unanimité</i></b>
RAR14	Total restes à réaliser 2014 dépenses	2 669 091,67	<i>Adopté à l'unanimité</i>

<b>Investissement RECETTES</b>			
CA 2014			
10	Dotations fonds divers	1 398 451,25	<i>Adopté à l'unanimité</i>
040	Amortissements	873 096,13	<i>Adopté à l'unanimité</i>
13	subv d'investissement	499 470,32	<i>Adopté à l'unanimité</i>
16	Emprunts	955,78	<i>Adopté à l'unanimité</i>
4582	Opérations pour compte de tiers	870 595,62	<i>Adopté à l'unanimité</i>
041	Opérations d'ordre patrimoniales	29 027,52	<i>Adopté à l'unanimité</i>
20	Immobilisations incorporelles	22 771,84	<i>Adopté à l'unanimité</i>
204	Subventions d'équipement versées	5 544,00	<i>Adopté à l'unanimité</i>
21	Immobilisations corporelles	45 451,84	<i>Adopté à l'unanimité</i>
23	Immobilisations en cours	1 499,00	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 746 863,30</b>	<b><i>Adopté à l'unanimité</i></b>
RAR14	Total restes à réaliser 2014 recettes	1 559 348,04	<i>Adopté à l'unanimité</i>

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
		Réalisé 2014	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	2 701,61	<b>Adopté à l'unanimité</b>
012	Charges de personnel	39 168,20	<b>Adopté à l'unanimité</b>
65	Autres charges	68 472,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
67	Charges exceptionnelles	328,43	<b>Adopté à l'unanimité</b>
042	Dotations aux amortissements	3462,94	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>114 133,18</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
		Réalisé 2014	Résultats du vote
70	Produit de services	61 979,60	<b>Adopté à l'unanimité</b>
74	Subventions	49 200,00	<b>Adopté à l'unanimité</b>
77	Produits exceptionnels	300,98	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>111 480,58</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
		Réalisé 2014	Résultats du vote
21	Immobilisations corporelles		<b>Adopté à l'unanimité</b>
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>			
		Réalisé 2014	Résultats du vote
040	Amortissements	3 462,94	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 462,94</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

## SERVICE AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
		Réalisé 2014	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	4 034,22	<b>Adopté à la majorité, trois abstentions</b>
012	Charges de personnel	138 571,72	<b>Adopté à la majorité, trois abstentions</b>
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>142 605,94</b>	<b>Adopté à la majorité, trois abstentions</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
		Réalisé 2014	Résultats du vote
70	Produit de services	175 833,92	<b>Adopté à la majorité, trois abstentions</b>
013	Atténuation de charges	10 987,40	<b>Adopté à la majorité, trois abstentions</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>186 821,32</b>	<b>Adopté à la majorité, trois abstentions</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E Carles	ZAC La Croix
<b>Dépenses</b>						
011 Charges à caractère général	30 310,09 €	68 301,70 €	3 157,00 €	70 582,07 €		2 358 579,25 €
043 Frais divers		2 961,37 €	26 720,21 €	6 194,33 €		334 172,92 €
65 Reprise solde au BP						
042 Variation en cours produc. Biens	261 428,74 €	3 783 603,98 €	4 032 138,25 €	3 182 820,12 €	831 170,95 €	12 612 674,98 €
66 Intérêts des emprunts		2 961,37 €	26 720,21 €	6 194,33 €		334 172,92 €
67 Charges exceptionnelles						
<b>Total</b>	<b>291 738,83 €</b>	<b>3 857 828,42 €</b>	<b>4 088 735,67 €</b>	<b>3 265 790,85 €</b>	<b>831 170,95 €</b>	<b>15 639 600,07 €</b>
<b>Résultats du vote</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E Carles	ZAC La Croix
<b>Recettes</b>						
042 Variation de stocks	291 738,83 €	3 630 532,05 €	3 591 840,46 €	2 956 882,27 €	831 170,95 €	14 671 758,67 €
043 Transfert de charges		2 961,37 €	26 720,21 €	6 194,33 €		334 172,92 €
70 Ventes terrains aménagés		224 335,00 €	470 175,00 €			143 137,00 €
74 Subventions				302 714,25 €		464 996,08 €
75/77 Autres produits						25 535,40 €
<b>Total</b>	<b>291 738,83 €</b>	<b>3 857 828,42 €</b>	<b>4 088 735,67 €</b>	<b>3 265 790,85 €</b>	<b>831 170,95 €</b>	<b>15 639 600,07 €</b>
<b>Résultats du vote</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2014</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultats du vote</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E Carles	ZAC La Croix
<b>Dépenses</b>						
040 Stock (33.. Ou 3555)	291 738,83 €	3 630 532,05 €	3 591 840,46 €	2 956 882,27 €	831 170,95 €	14 671 758,67 €
13 Subventions						
16 Rbt emprunts		84 780,00 €	10 117 970,59 €	134 866,68 €		453 603,19 €
27 Consignations						94 008,00 €
<b>Total</b>	<b>291 738,83 €</b>	<b>3 715 312,05 €</b>	<b>13 709 811,05 €</b>	<b>3 091 748,95 €</b>	<b>831 170,95 €</b>	<b>15 219 369,86 €</b>
<b>Résultats du vote</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E Carles	ZAC La Croix
<b>Recettes</b>						
3355 Terrains en cours d'aménagement	261 428,74 €		4 032 138,25 €	3 182 820,12 €		12 612 674,98 €
3555 Terrains aménagés		3 783 603,98 €			831 170,95 €	
13 Subventions						
16 Emprunts			9 495 643,11 €			3 135 000,00 €
27 Consignations						
<b>Total</b>	<b>261 428,74 €</b>	<b>3 783 603,98 €</b>	<b>13 527 781,36 €</b>	<b>3 182 820,12 €</b>	<b>831 170,95 €</b>	<b>15 747 674,98 €</b>
<b>Résultats du vote</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>Résultat d'investissement 2014</b>	<b>-30 310,09 €</b>	<b>68 291,93 €</b>	<b>-182 029,69 €</b>	<b>91 071,17 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>528 305,12 €</b>
<b>Résultats du vote</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adopté à l'unanimité</b>

Rapport 2.3 : Budget principal 2015 - Affectation des résultats de l'exercice 2014.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'affecter un montant de 2 579 942,67€ en section de fonctionnement 2015 au compte 002,
- d'affecter un montant de 859 448,43€ en section d'investissement 2015 au compte 1068.

Rapport 2.4 : Budget annexe SPANC 2015 - Affectation des résultats de l'exercice 2014.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 à la section de fonctionnement 2015 au compte 002, soit un montant de 18 016,37€.

Rapport 2.5 : Budget principal 2015 - Décision modificative n° 1.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de 5 809,09€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 1 925€ de virement de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2015 telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - ADM (recettes)		5 809,09€
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)		5 809,09€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
001-001 « Solde exécution investissement reporté » - ADM (recettes)		1 925,00€
10-1068 « Affectation fonctionnement » - ADM (recettes)	1 925,00€	

Rapport 2.6 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2015 - Décision modificative n° 1.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de 1 311,31€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 533€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe SPANC 2015 telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (recettes)	1 311,31€	
70-7062 « Redevances d'assainissement non collectif » - (recettes)		1 311,31€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
001-001 « Solde exécution investissement reporté » - ADM (recettes)		533,00€
21-2183 « Matériel de bureau et informatique » - ADM (dépenses)		533,00€

Rapport 2.7 : Budget annexe Autorisation du Droit des Sols (ADS) 2015 - Décision modificative n°1.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés*

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de 590,50€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (dépenses)		590,50€
013-6419 « Remboursement sur salaires »- (recettes)		590,50€

### **Environnement**

Rapport 3.1 : Erosions des berges du Lussac à Pouzols suite aux crues de septembre 2014 - Lancement d'une étude - Demande de financement.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de plan de financement prévisionnel correspondant,

<b>Communauté de communes Vallée de l'Hérault</b>					
<b>Plan de financement prévisionnel</b>					
<b>"Schéma de restauration du Lussac à Pouzols"</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes	40 000,00 €	100%	Europe (FEDER)	16 000,00 €	40%
			Agence de l'Eau (AERMC)	12 000,00 €	30%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>70%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>30%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>100%</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse , l'Europe et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.2 : Erosions des berges de l'Hérault, du Mayral et du Rouviège suite aux crues de septembre 2014 - Secteur de Bélarga et Tressan - Lancement d'une étude - Demande de financement - Groupement de commande.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de plan de financement prévisionnel correspondant,

<b>Communauté de communes Vallée de l'Hérault</b>					
<b>Plan de financement prévisionnel</b>					
<b>"Etude du secteur Tressan-Bélarga"</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes	45 000,00 €	100%	Europe (FEDER)	13 500,00 €	30%
			Agence de l'Eau (AERMC)	13 500,00 €	30%
			Conseil départemental de l'Hérault	4 500,00 €	10%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>31 500,00 €</b>	<b>70%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>10%</b>
			<b>PART Tressan</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>10%</b>
			<b>PART Bélarga</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>100%</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les fonds FEDER, l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commande ci-annexée entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, coordonnateur du groupement et les communes de Tressan et Bélarga,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.



## **Aménagement de l'espace**

**Rapport 4.1** : Projet de construction d'une crèche intercommunale à Montarnaud - Acquisitions des biens immobiliers nécessaires à l'opération.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le principe selon lequel la commune de Montarnaud cède gratuitement à la communauté de communes :
  - . d'une part, une parcelle d'environ 2000m<sup>2</sup> comprise dans la parcelle D1475 située sur la ZAC du PRADAS, route départementale n° 111 et identifiée dans l'acte ci-annexé ; et ayant vocation à accueillir la future crèche intercommunale,
  - . d'autre part, la crèche actuelle située 34 avenue de Font Mosson et faisant actuellement l'objet d'une mise à disposition de la commune au profit de la communauté et ayant vocation à être réaffecté au service public de l'enseignement musical une fois la nouvelle crèche construite;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de cession et toutes les formalités afférentes.

*Monsieur Gérard CABELLO quitte la séance.*

**Rapport 4.2** : Abbaye d'Aniane - programme pluriannuel de fouilles et recherches archéologiques - Avenant n° 4 à la convention pluriannuelle de partenariat avec le C.N.R.S. (Phase 4 - Opération 2015).

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle de partenariat entre la communauté de communes et le CNRS – LA3M pour la mise en place du programme 2015 d'études archéologiques, et fixant d'une part, le calendrier des études archéologiques du mois de juin au mois de novembre 2015 avec un rendu du document final de synthèse au premier trimestre 2016, et d'autre part, la participation de la communauté de communes à hauteur de 45 000 € HT à verser au CNRS-LA3M pour un coût total d'opération estimé à 75 535 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent avenant à la convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**Rapport 4.3** : Logement social - Aide à la réhabilitation de 2 logements communaux sur la commune de Saint-Saturnin-de-Lucian.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi, dans le cadre de la réhabilitation de deux logements communaux, d'un fonds de concours de 5 282 € à la commune de Saint-Saturnin-de-Lucian correspondant à la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre.

## **Développement économique**

**Rapport 5.1** : Règlement d'aides - Salon Vinisud 2016.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le contenu du règlement d'aides Vinisud 2016,
- d'autoriser le président à procéder au versement d'une aide financière de 400 € maximum par stand « médaillés d'or » et dans la limite de 11 000 € pour l'ensemble des aides versées.

## **Culture**

**Rapport 8.1** : Ecole de Musique Intercommunale de la Vallée de l'Hérault - Droits d'inscription et frais de scolarité - rentrée 2015-2016.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'appliquer à partir de la rentrée 2015-2016 les droits d'inscription et frais de scolarité selon le tableau ci-dessous ;

	Résident CCVH				Résident hors CCVH			
	2014-15		2015-16		2014-15		2015-16	
	Mineur	Adulte	Mineur*	Adulte	Mineur	Adulte	Mineur*	Adulte
Droits d'inscription (par élève - non remboursable)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>Parcours « découverte » / cotisation annuelle</b>								
Eveil musical	189	/	189	/	264	/	264	/
Initiation musicale et chorale	189	/	189	/	264	/	264	/
Chorale seule	30	/	30	/	44	/	44	/
Formation musicale seule et chorale	189	/	189	/	264	/	264	/
<b>Parcours diplômant <sup>(1)</sup> / cotisation annuelle</b>								
Cycle I <sup>(2)</sup>	300	/	300	/	558	/	558	/
Cycle II <sup>(3)</sup>	300	/	300	/	558	/	558	/
<b>Parcours « personnalisé » <sup>(4)</sup> / cotisation annuelle</b>								
Formation instrumentale (seule)	270	420	270	441	558	594	558	624
Pratique collective (seule)	30	34	30	36	44	50	44	54
Formation musicale (seule) <sup>(5)</sup>	189	189	189	198	264	264	264	276
<b>Location d'instrument</b>								
Par instrument et par trimestre	45	45	45	45	45	45	45	45

- de conserver le système de paiement échelonné sur l'année scolaire :

\* Les droits d'inscriptions sont à verser au moment de l'inscription ;

\* L'appel des frais de scolarité est réparti selon le calendrier suivant :

o 15 octobre : Premier tiers ;

o 15 janvier : Deuxième tiers ;

o 15 avril : Troisième Tiers ;

\* Les frais de scolarité liés aux pratiques collectives seront sollicités par un seul règlement au moment de l'adhésion et valable pour l'ensemble de l'année scolaire.

\* Les frais de scolarité sont dus pour tout trimestre engagé et ne pourront faire l'objet de réduction particulière en cas d'abandon, de démission, de congé total ou partiel en cours de trimestre.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 18 mai 2015 comporte 10 pages.  
Il restera affiché à la communauté de communes entre le 22 mai 2015 et la 22 juillet 2015.

**Le Président**  
  
**Louis VILLARET**

**Les délibérations sont consultables sur notre site internet [www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr) ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.**

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;

- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;

- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cd-rom.

